

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Kidnapping à la CNSS : auteurs et commanditaires activement recherchés par la justice

G.R.M

Libreville/Gabon

LA sortie du procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville était attendue, sur le kidnapping d'Alima, une auditrice de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), le 11 novembre courant. Samedi dernier, André Patrick Roponat a livré à la presse les premiers éléments de l'enquête sur cette affaire qui continue de susciter des interrogations.

Les premières conclusions de cette enquête confiée aux services de la police judiciaire (PJ) excluent d'office les faits de violences physiques et sexuelles dont aurait fait l'objet la jeune dame. C'est du reste ce qu'a affirmé le maître des poursuites. En revanche, il y a une certitude sur l'enlèvement. "Il résulte des premiers éléments de l'enquête que la victime a fait l'objet d'intimidations et de menaces", a-t-il confirmé, sans donner plus de détails. C'est vers 15 heures, aux abords du siège social de la CNSS que dame Alima a été enlevée par des inconnus qui avaient pris place à bord d'un véhicule. Il s'agit vraisemblablement d'une voiture de transport en commun. Ses ravisseurs l'ont ramenée sur les lieux peu avant minuit, selon le procureur de la République. Ajoutant qu'elle était en état de



André Patrick Roponat lors d'une précédente sortie.

choc psychologique. Ce qui, à en croire l'autorité judiciaire, a conduit à sa prise en charge rapide par les services médicaux. Bien que n'ayant pas été abusée sexuellement ou frappée, André Patrick Roponat trouve ces agissements inadmissibles. Aussi, a-t-il fait le lien avec les activités professionnelles de l'auditrice

instruites par sa hiérarchie. À la Caisse nationale de sécurité sociale, personne n'a souvenance qu'un tel acte se serait produit par le passé. C'est pourquoi la justice entend aller jusqu'au bout de cette affaire.

Dans ce sens, André Patrick Roponat a déclaré que "l'enquête suit son cours, avec pour objectif

de parvenir à l'interpellation de toutes les personnes ayant participé à cet enlèvement, mais également de tous les commanditaires d'un acte aussi cruel envers une femme sans défense, qui ne faisait qu'accomplir sa tâche conformément aux instructions reçues et dans l'intérêt général". Le procureur de la République

possède sûrement déjà des indices menant vers toutes les personnes qui seraient impliquées dans ce kidnapping. Ce qui laisse penser que, le moment venu, l'opinion aura plus de détails sur leurs identités et les mobiles exacts de leurs agissements.

En attendant, le maître des poursuites n'a pas manqué de rassurer cette même opinion de ce que, "le moment venu, la justice fera preuve de célérité et de très grande sévérité à l'égard des faits dénoncés". De même, il a mis en garde des personnes qui, sous le couvert de la liberté d'expression ou de l'information, diffusent ce qu'il considère comme étant "de fausses nouvelles susceptibles de troubler l'ordre public". D'un ton ferme, il a averti que ces personnes-là s'exposent à des poursuites judiciaires.

Pour rappel, dame Alima menait un audit interne à la Caisse nationale de sécurité sociale, suivant une décision du gouvernement de contrôler la gestion de cette entreprise parapublique. Elle a été enlevée en plein jour par des individus vraisemblablement en mission. Sans nouvelle d'elle, la direction et la famille ont alors alerté la police. À 23 h 00, les agresseurs la jettent nue devant le siège de la CNSS. Mises au courant, les organisations syndicales de la structure sont montées au créneau. "Nous ne pensions pas que la CNSS pouvait connaître ce genre d'événements horribles. En réalité, à la CNSS, il y a de la mafia, des groupes, des individus, qui terrorisent parce qu'ils ont certainement pillé, détourné, volé, au risque maintenant de les mettre à nu, ils font tout pour terroriser, humilier, ceux qui font leur travail", ont dénoncé les syndicats.

L'administration provisoire de la CNSS a porté plainte par la suite. Laquelle hiérarchie stratégique a été nommée par le gouvernement, en juin dernier, avec pour objectif d'assainir les comptes et d'auditer la gestion de l'entreprise parapublique. Chaque direction doit justifier les dépenses. Et c'est là que les problèmes ont commencé.

Contrepoint

Urgence de faire la lumière

G.R.M

Libreville/Gabon

EN considérant la mésaventure vécue par dame Alima "d'agissements inadmissibles", le procureur de la République a, nul doute, compris l'urgence de faire toute la lumière sur ce dossier. Une affaire à laquelle le Gabonais n'est guère habitué, mais qui semble montrer à quel point

des responsables à la Caisse nationale de sécurité sociale redouteraient les conclusions de l'audit interne commandé par le gouvernement et l'administration provisoire.

Menaces et intimidations ont désormais cours à la CNSS, depuis le limogeage, en juin dernier, de la direction générale de cet établissement parapublic. À y regarder de près, des pratiques peu orthodoxes ont existé au sein de cette entité

durant de nombreuses années. Aussi, l'audit interne, manifestement tant redouté, conduit entre autres par dame Alima a sans conteste commencé à mettre à nu des mouvements financiers non autorisés.

Sentant donc l'état se resserrer progressivement autour d'elles, des personnes impliquées membres de ce qui pourrait s'assimiler à une vraie nébuleuse, useraient d'intimidations et autres menaces dans le but

d'effacer toutes traces susceptibles de les compromettre.

La manifestation de la vérité est d'autant plus attendue que dame Alima ne serait pas la seule à subir des intimidations en ce moment. Une de ses collègues serait également dans la ligne de mire des agents et responsables véreux, d'autant qu'elle analyse également les comptes d'une entité actuellement au bord de la banqueroute.